



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F CONTANT

Président
C JEANNOT

Beaune, 13 janvier 2012

JBM/CSR 090

Dossier suivi par :
 André BOUJON
 Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS

CONVOCATION

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 18 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté. Ils **sont convoqués le samedi 28 janvier 2012**. Ils seront opposés à la sélection du Comité de Poitou-Charentes dans le cadre du ¼ de finale niveau B qui aura lieu dans le comité du Centre (lieu non encore communiqué).

Déplacement en bus

Aller le	28/01/12	
Besançon CIS		9h30
Dôle Péage Choisey		10h15
Dijon Bourillot		11h00
Chalon Péage Sud		12h00

Retour le 29/01/12

Les joueurs préviendront par tél

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe-vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 238~** sera appliqué. En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible. **Thomas MARECHAL au 06 82 70 51 03 ou 03 81 48 59 76**

Bernard GUILBERT
 Président de la CSR
 Comité de Franche-Comté

Jean-Baptiste MOREAU
 Président de la CSR
 Comité de Bourgogne

HEBERGEMENT

Le dîner du samedi soir et l'hébergement se feront à l'hôtel CAMPANILE à Monéteau.

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
RC AUXERRE	DELCUS Joeffrey
CO LE CREUSOT	DEGUEURCE Julien
DIJON	PEREZ Clément - MOREAU Pierre
FC ST CLAUDE	COLIN Cyril – ALBER Edgar PESENTI Thomas – DA SILVA Quentin BARBERAT Florian
US DOLE	DORMOY Kévin – BOUILLE Anton FRANCHI Jason
E.M.B.A.R	LAURENT Simon
LURE	ABALOU Aghylès
CS NUITS	LITHAUD Antoine - LADOUCETTE Morgane THIBAUT Aurélien
CHALON	BOUVIER Hugo
LONS	MOLARD Maxime – FAVOULET Clément
BEAUNE	LACHAUX Louis
CA PONTARLIER	CHARPENTIER Maxime

Encadrement :

Patrick CHATEY	Elu Franche Comté
Régis BERAUD	Elu Bourgogne
Jacky GRAS	Dirigeant Terrain
Thomas MARECHAL	Manager
Eric PHILIPPOT	Entraîneur des Avants
Jean Michel MOLARD	Entraîneur des Arrières
Léo PAGNUCCO	Kiné

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux-

SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.